

=====

# MAIRIE de CAUX & SAUZENS

## COMPTE RENDU

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2016 à 20 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

**PRESENTS** : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M.PUGINIER Sébastien – M.PUPATO Cyrille - M. BARTHELEMY Pierre – Mme COURSET Patricia - Mme RASSIÉ France – M. GERVAIS Bernard – M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M.ROBERT Georges.

**ABSENTS** : M. GRIFFE Sébastien (excusé).

**Secrétaire de séance** : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour** :

#### **- CESSION FONCIERE – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2015 autorisant la vente par la Commune, d'une petite parcelle cadastrée section AC n°22 au bénéfice de M. OUARET Mickaël et Mme MALOUM Julia, propriétaires du lot n°1 du lotissement « Le village » sis 2 Avenue de la Montagne Noire.

Il rappelle également la délibération en date du 14 septembre 2015 fixant le prix de vente à 3 000,00 € incluant les frais de géomètre pour un montant de 540,00 € réglés par la Commune. La délibération précisait également que les frais d'acte notarié seraient pris en charge par les acheteurs et désignait Maître CAMINADE, notaire à Carcassonne pour la passation de l'acte à intervenir.

Il précise que suite à la réalisation du document d'arpentage, une différence notoire de superficie de la parcelle a été dénotée ne permettant pas de maintenir le prix fixé initialement. La superficie de 63 m2 mentionnée au cadastre a été réactualisée à 50 m2 . Compte tenu de ces éléments, M. le Maire demande de redéfinir un prix de vente.

Le CONSEIL en avoir délibéré décide :

- **De fixer** le nouveau prix de vente de la parcelle cadastrée section AC n°22 à M.OUARET Mickaël et Mme MALOUM Julia à la somme de **2 000,00 €** en précisant que ce prix inclus les frais de géomètre pris en charge par la commune pour un montant de 540,00 € ttc.
- **De désigner** Maître Ludovic CAMINADE Notaire à Carcassonne pour la passation de l'acte à intervenir.
- **Que** les frais d'acte seront à la charge de M. OUARET Mickaël et Mme MALOUM Julia, acheteurs.

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.
- **Que** la présente délibération annule et remplace la délibération en date du 14 septembre 2015 portant sur le même objet.

**- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES POUR LA LOCATION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL A USAGE PROFESSIONNEL ET AUTORISATION POUR REALISER L'OPERATION.**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'immeuble situé 2, rue du Four, propriété de la Commune et précédemment occupé par une activité Institut de Beauté, est libre depuis le 15 janvier 2014.

Il dépose sur le bureau un projet d'installation d'un Cabinet d'Infirmières Libérales, projet présenté par Mesdames Béatrice DIMANCHE domiciliée 42, Boulevard Vincent Auriol à Paris (75) et Angélique DELETOMBE, domiciliée 2, rue Achille Laugé à Arzens (Aude)

Monsieur le Maire dépose sur la table :

- 1) Le projet de cahier des charges de la location;
- 2) La promesse de location, aux conditions de ce cahier des charges, souscrite par mesdames Béatrice DIMANCHE et Angélique DELETOMBE.

Il invite ensuite le conseil municipal à prendre connaissance desdites pièces et à décider s'il y a lieu de procéder à la location de gré à gré à Mesdames Béatrice DIMANCHE et Angélique DELETOMBE pour l'ouverture d'un Cabinet d'Infirmières Libérales aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges.

Le conseil municipal,

- **Considérant** qu'il est nécessaire de dynamiser le centre du village par l'ouverture de services de proximité et compte tenu que l'installation d'un Cabinet d'Infirmières est importante pour Caux et Sauzens :
- **Approuve** le cahier des charges établi par Monsieur le Maire, et notamment le prix qu'il prévoit.
- **Autorise** M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions de prix et autres énoncées par le cahier des charges par acte passé de gré à gré avec Mesdames Béatrice DIMANCHE et Angélique DELETOMBE pour l'ouverture d'un Cabinet d'Infirmières Libérales à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**Questions diverses :**

**Location des salles communales :**

Monsieur le Maire rappelle le prix de la location du Foyer, unique salle louée aux particuliers et utilisée par les Associations. A plusieurs reprises, il a été sollicité pour un prêt ou une location de la salle de l'Echauguette, suite à l'occupation du foyer. La location de cette salle n'a jamais été évoquée et il n'existe pas de tarif ni de règlement. M. le Maire demande donc au Conseil de décider si la commune doit mettre à la location la salle de l'échauguette et si oui, de fixer un tarif et établir un règlement.

Le Conseil municipal à l'unanimité estime qu'il n'est pas envisageable de louer la salle de l'échauguette dans l'immédiat pour des problèmes de sécurité et d'utilisation du mode de chauffage non adapté à la location. D'autre part, cette salle a été attribuée au Club de l'Echauguette (3<sup>ème</sup> Age) qui doit être consulté à chaque fois qu'un prêt est consentie afin de ne pas perturber leur planning.

**Internet Haut-Débit :**

Suite aux nombreuses réclamations reçues en Mairie concernant le manque de débit du réseau Internet, monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre aura lieu très prochainement avec le

responsable régional en charge de l'armoire NRAZO équipant notre commune, afin de savoir si une solution technique est envisageable en attendant la fibre optique.

**Factures d'eau :**

Le conseil municipal évoque les problèmes de lisibilité de la facture d'eau et l'impossibilité d'un paiement par échancier mensuel depuis la prise en charge par l'Agglo. M. le Maire espère qu'à partir de 2017, date à laquelle les contrats seront renouvelés sur l'ensemble du territoire de l'agglo, une solution pourra être trouvée. Il rappelle également que l'Agglo travaille sur un prix unique de l'eau mais que les écarts sont très importants entre certaines communes et que cela prendra quelques années.

**Brève du mois de Mars :**

La commission en charge de l'édition des Brèves se réunira prochainement pour préparer avec les Associations l'édition du mois de mars.

**Infos CIAS :**

Bruno Clarisse donne quelques informations émanant du Centre Intercommunal d'Action Sociale et évoque notamment la publication de fiches pratiques sur les Associations venant en aide aux habitants du territoire et la journée de rencontre entre les élus et ces mêmes Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance vers 21 h 30.